



Commission paritaire nationale de prévoyance Personnels cadres et non cadres

277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél : 0153737440 – prevoyance@branche-eep.org

Paris, le 27 octobre 2021

Objet : prévoyance « salariés » / contribution employeur pour 2022

Conformément à leurs obligations légales, les assureurs ont arrêté le compte de résultat de l'exercice 2020 du régime *EEP Prévoyance* « salariés ».

Depuis 2014, des taux d'appel inférieurs au taux contractuel ont été appliqués afin de résorber la réserve générale et d'avoir un régime global « **salariés** » à équilibre.

La réserve générale excédentaire est résorbée. Depuis 2021, les organisations représentatives dans la branche ont décidé d'appliquer en responsabilité le taux prévu par l'accord collectif applicable depuis 2005.

La crise sanitaire implique de la prudence et de la vigilance dans le pilotage du régime. L'augmentation de sinistralité notamment liée à cette crise aura pour conséquence d'entraîner des évolutions spécifiques concernant le régime des employés. Cela dit, l'exercice 2020 ayant été une année atypique marquée par la crise sanitaire les règles de provisionnement ont été revues afin de dégager un excédent et de permettre la reconduction des taux 2021 sur 2022.

Aussi, pour le régime *EEP Prévoyance* « **salariés non-cadres** », la **contribution employeur sera de 1,35% pour l'exercice 2022.**

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

2022	PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS : NON CADRES		
Garanties	Employeur	Salarié	Total
Incapacité		0,20%	0,20%
Invalidité	1,01%		1,01%
Décès IAD	0,34%		0,34%
Total	1,35%	0,20%	1,55%

Pour le régime *EEP prévoyance* « **salariés cadres et assimilés** » le taux d'appel 2021 est maintenu pour l'exercice 2022.

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

2022	PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS : CADRES		
Garanties	Employeur	Salarié	Total
Incapacité		0,15%	0,15%
Invalidité	0,60%	0,05%	0,65%
Décès IAD	0,90%		0,90%
Total	1,50%	0,20%	1,70%

Anne André
Collège des employeurs
Présidente de la CPNP

Marie-Anne Sciaky
Collège des salariés
Vice-présidente de la CPNP